



Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale de la Haute-Garonne

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

**Travaux de rénovation du nouvel espace du PC sécurité et des bureaux
UIOSS
Lot 03 : CVC**

MARCHÉ N°UI2026006

Organisme :

Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale de la Haute-Garonne

41 rue de l'Étoile
31093 TOULOUSE Cedex 9
SIRET : 776 906 711 00036

**Marché Public à procédure adaptée passé notamment en application des articles L2123-1, R2123-1 et
suivants du Code de la Commande Publique**

Sommaire

I.	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	3
I.1	Prescriptions générales	3
I.2	Prescriptions particulières.....	3
I.2.1	Etudes d'exécution	3
I.2.2	Travaux de plomberie.....	4
I.2.3	Travaux de ventilation	5
I.2.4	Travaux climatisation.....	6
II.	Dossier des Ouvrages exécutés	6

I. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le présent CCTP a pour objet la description des travaux du lot 3 « CVC » du marché de travaux Rénovation du nouvel espace du PC sécurité et des bureaux UIOSS pour l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale de la Haute-Garonne.

I.1 Prescriptions générales

Les éléments détaillés au présent document viennent en compléments des dispositions du CCTP du lot0 commun à l'ensemble des lots de l'opération de travaux.

Avant de procéder à l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra procéder à un examen de supports et présenter, s'il y a lieu, ses réserves.

La réalisation des travaux sans réserve vaudra l'acceptation de l'état apparent des supports par l'entrepreneur concerné, qui demeurera seul responsable si les supports se révèlent impropres ou mal adaptés à la réalisation des travaux.

Les travaux seront conçus et réalisés conformément aux prescriptions des règles et normes en vigueur, au moment de la remise des offres, en particulier :

- Documents Techniques Unifiés :
 - o DTU 60.33 et 60.11.
 - o Normes NFP 41 202 et NFP 41 204
- Normes Françaises de l'A.F.N.O.R.
- Avis Techniques du C.S.T.B. des matériaux concernés.

I.2 Prescriptions particulières

Celles-ci contiennent les prescriptions particulières liées aux ouvrages à réaliser : les modes opératoires courants, la nature des matériaux, la qualité d'exécution attendue, les particularités de mise en œuvre et architecturales...

I.2.1 Etudes d'exécution

Le présent lot comprend, en complément de la mise en œuvre des ouvrages constitutifs, toutes sujétions comprises, les prestations suivantes :

- Etablissement des documents d'exécution,
- Participation à la Cellule de Synthèse,
- Etablissement et communication du D.O.E.

Les plans d'exécution devant servir à l'exécution seront établis par le titulaire. Ils seront à l'organisme et au contrôleur technique pour approbation avant tout début d'exécution, cette approbation ne concernant que la conformité ou l'adaptation au projet architectural et ne diminuant en rien la responsabilité de l'entreprise.

Pour tous les ouvrages le concernant, le titulaire devra établir les plans d'ensemble et de détail précisant les dimensions générales et détaillées, la nature des matériaux, les modes opératoires, toutes particularités des ouvrages à exécuter.

Ces informations seront en principe conformes à celles portées au présent CCTP et sur les plans. Le titulaire restant responsable des ouvrages exécutés mis en œuvre, pourra faire les modifications nécessaires en fonction des utilisations des ouvrages, après consultation et validation du client.

1.2.2 Travaux de plomberie

Les installations de plomberie sanitaire correspondent aux aménagements des blocs sanitaires, kitchenettes à la restauration du PC sécurité et de la fontaine à eau. Elles devront être conçues et réalisées en conformité avec les réglementations en vigueur (hygiène, code du travail) et les normes NFP 41 202 et NFP 41 204 formant le code minima d'exécution des travaux de plomberie et d'installations sanitaires.

Les coefficients de simultanéité des appareils sanitaires sont fixés par le D.T.U. 60.11, et son applicable à ce projet.

La pression de puisage sera au minimum de 1 bar et au maximum de 3.5 bars.

Le matériau destiné à l'isolation thermique des canalisations et des matériels devra être :

- de coefficient de conductivité inférieur à 0,05 Kcal/m/h °C,
- non inflammable,
- imputrescible,
- insensible à la chaleur, au froid, à l'eau, aux rongeurs.

Il sera posé après épreuve et contrôle des réseaux qu'il protège.

Concernant les évacuations des eaux usées. Les débits de base d'évacuation et diamètre minimum sont fixés par le D.T.U. 60.11, d'après le tableau suivant :

Appareils	DEBIT DE BASE(l/s)	DN int. des canalisations d'évacuation (mm)
Lavabo	0.75	30 mm
Évier, bac	0.75	33 mm
Lave-mains	0.50	30 mm
W.C. avec réservoir	1.50	80 mm
Appareils spécifiques (laboratoire, etc.)	Se conformer à l'instruction du fabricant	
Siphon de sol		63 mm

Travaux de dépose :

Le présent lot a à sa charge :

- La déconnection et dépose des alimentations alimentation en eau des sanitaires existants, kitchenette existante et fontaine à eau.
- La déconnexion des évacuations des sanitaires existants, de la kitchenette existante et de la fontaine à eau.

Et la dépose des réseaux jusqu'au collecteur situé en sous face de la dalle.

- Dépose soignée des sanitaires suspendus et de son support
- Dépose du lave-main existant
- Rebouchage des trous laissés par les canalisations déposées à l'aide de mortier béton.

Travaux de modification des canalisations existants

- Création et raccordement des évacuations eaux usées des nouveaux sanitaires (réservations à la charge de ce lot)
- Création et raccordement des évacuations eaux usées du lave-main des nouveaux sanitaires (réservations à la charge de ce lot)
- Création et raccordement des évacuations eaux usées de la nouvelle « cuisine » (réservations à la charge de ce lot)
- Création et raccordement des alimentations d'eau des nouveaux sanitaires
- Création et raccordement des alimentations d'eau de la nouvelle « cuisine » + fontaine à eau
- Repose et raccordement du bati-support et des sanitaires suspendus
- Repose et raccordement du lave-main
- Création d'une nourrisse pour l'alimentation d'eau froide de la kitchenette, des nouveaux sanitaires et de la fontaine à eau.
- Fourniture et pose d'un chauffe chauffe instantanée 3.5kW sous l'évier de la cuisine alimentant également les sanitaires. (Création d'une nourrisse pour l'eau chaude)
- Fourniture et pose d'un miroir argenté de 4mm d'épaisseur à bords droits, pose collée dans les nouveaux sanitaires de dimension 530x430 mm.
- Mise en eau et contrôle des fuites

L'ensemble des évacuations et alimentations en eau devront être incorporées au maximum dans les cloisons, pour éviter des passages apparents de canalisation.

Le présent lot aura à sa charge le raccordement et les essais de la robinetterie fourni par le lot menuiserie.

PROTECTION INCENDIE

A la traversée des planchers béton, les canalisations des eaux usées devront être pourvu de colliers intumescents coupe-feu type collier coupe-feu Premium CFS-C P de chez Hilti ou techniquement équivalent.

1.2.3 Travaux de ventilation

Travaux de dépose :

- Dépose des gaines VMC existante (cf. plan)
- Dépose des bouches VMC existante pour réutilisation

Modification des réseaux :

- Repose des réseaux VMC
- Adaptation des réseaux pour alimentation des nouveaux sanitaires, et de la zone cuisine
- Repose des bouches
- Création de nouvelle bouche

- Installation de clapets coupe-feu au traversé des cloisons

Des clapets coupe-feu seront prévus au passage de tous les murs coupe-feu, endroits indiqués sur les plans.

Les clapets CF 1h à réarmement manuel, mais contact de position. Ils seront de marque ALDES type ISONE ou techniquement équivalent, à faible perte de charge, avec un corps en acier galvanisé, une lame en matériaux réfractaires sans plâtre ni amiante, équipés de fusible thermique de déclenchement 70°C par défaut.

Ils seront certifiés NF et conformes à la norme NF-S-61937-5. Ils seront également conformes à la norme européenne CE selon EN 15650 : 1812-CPR-1098.

Le présent lot devra :

- fournir au bureau de contrôle les fiches techniques et PV en cours de validité des produits qu'il mettra en place
- réaliser la mise en place des clapets coupe-feu conformément aux dits PV
- une parfaite coordination avec le lot plâtrerie.

1.2.4 Travaux climatisation

Le bureau de l'UIOSS et le PC sécurité sont actuellement chauffés et refroidis par un système DRV.

Pour pouvoir démolir, les branchements entre l'unité extérieure (Mitsubishi PUMY-P140VKM5 et une unité existante devra être modifiée.

Cf. plan

Descriptif :

- Dépose des canalisations frigorigènes existantes (avec récupération du fluide)
- Dépose de l'unité intérieure (cf. plan état des lieux)
- Repose de l'unité intérieure (cf. plan projet)
- Repose et raccordement des canalisations frigorigènes entre l'unité extérieure et les unités intérieures
- Test d'étanchéité et mise en service

II. Dossier des Ouvrages exécutés

Les divers essais et vérifications de fonctionnement des installations, seront consignés sur des procès-verbaux à transmettre au Maître d'ouvrage, dans le DOE.

La réception sera prononcée après exécution des contrôles prévus et la fourniture par l'entreprise d'un dossier complet en langue française.

Les réglages et essais divers nécessaires aux installations de début de mise en service et au cours de l'année de garantie, seront consignés à l'écrit et envoyé au client pour complétude du DOE.

L'information des utilisateurs sur le fonctionnement avec notices du matériel et consignes d'entretien sera à remettre dans le DOE.

Les divers procès-verbaux du matériel installé avec les agréments correspondants, etc. seront à remettre dans le DOE.

L'entreprise devra prévoir dans son offre et fournir dans le DOE (format DWG compatible Autocad 2013 et format PDF) :

Pour les travaux de cloisonnements :

- Plans de repérages des équipements de plomberie, de VMC et de climatisation
- Fiche autocontrôle de mise en œuvre
- Fiches techniques du matériel
- PV coupe-feu des clapets